



## L'état de l'école en Guyane : des progrès à poursuivre

**E**n 2014, la Guyane compte 17 000 élèves de plus qu'il y a dix ans. Pour accueillir les élèves supplémentaires, les moyens humains et financiers augmentent considérablement. Au cours de la dernière décennie, la non-scolarisation recule et la part des jeunes diplômés s'élève. Malgré ces progrès, du chemin reste à parcourir. Le milieu social demeure un facteur déterminant sur la réussite des élèves. Plus de 9 000 élèves ayant entre 18 et 24 ans se retrouvent hors du système scolaire sans aucun diplôme. L'insertion sur le marché du travail est pourtant plus aisée pour les jeunes diplômés.

Barbara Gagnic, Insee  
Hugues Horatus-Clovis, Rectorat de Guyane

À la rentrée 2014, les établissements scolaires des premier et second degrés (hors formations post-bac) relevant de l'Éducation Nationale ont accueilli 77 650 élèves en Guyane. En dix ans, 17 000 élèves supplémentaires ont fréquenté les écoles, collèges et lycées de l'académie. La croissance des effectifs d'élèves est plus forte dans le second degré que dans le premier degré. Entre 2004 et 2014, les effectifs d'écoliers ont augmenté en moyenne de 1,9 % chaque année. Dans le même temps, les effectifs de collégiens et lycéens ont progressé de 3,3 % par an. Le rythme de croissance des effectifs scolaires s'est infléchi au cours de la seconde moitié de la dernière décennie, en particulier dans le premier degré. Cette inflexion s'explique par la baisse des naissances entre 2007 et 2010. Depuis, le nombre de naissances repart à la hausse. Premier et second degrés confondus, un élève sur deux est scolarisé dans la zone d'emploi de Cayenne. Environ un tiers des élèves est scolarisé dans la zone d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni et les autres élèves le sont dans la zone d'emploi de Kourou.

### Des moyens humains et financiers qui évoluent

Pour répondre à la croissance de la population scolaire, les effectifs de personnels ont fortement augmenté ces dix dernières années, particulièrement les effectifs de personnels enseignants. Au 31 décembre 2013, 5 580 enseignants

exercent dans le premier ou second degré en Guyane ; ils sont 44 % de plus qu'il y a dix ans. La hausse est plus marquée dans le second degré, en cohérence avec l'augmentation plus forte des effectifs d'élèves dans ce degré d'enseignement. Les effectifs de personnels administratifs ont quant à eux augmenté plus modérément (+ 24 %).

### 1 17 000 élèves supplémentaires en Guyane entre 2004 et 2014

Évolution des effectifs par degré d'enseignement entre 2004 et 2014 (en nombre)

	2004	2009	2014
<b>Premier degré éducation nationale</b>	<b>36 547</b>	<b>41 849</b>	<b>44 047</b>
Préélémentaire	12 897	14 292	15 542
CP - CM2	23 149	27 074	28 045
Spécialisé	501	483	460
<b>Second degré éducation nationale (hors post-bac)</b>	<b>24 345</b>	<b>29 750</b>	<b>33 603</b>
Premier cycle	16 033	18 723	20 766
Second cycle professionnel	3 567	4 786	5 955
Second cycle général et technologique	2 841	5 304	5 639
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	904	937	1 243
<b>Ensemble éducation nationale</b>	<b>60 892</b>	<b>71 599</b>	<b>77 650</b>

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane

L'évolution des moyens est également d'ordre financier. En 2013, le Rectorat a réalisé une dépense de 450 millions d'euros pour l'éducation. Ces cinq dernières années, les dépenses pour l'éducation ont continuellement augmenté ; particulièrement celles concernant la vie de l'élève et l'enseignement public du second degré. L'effort financier du Rectorat pour les élèves du premier degré s'élève en moyenne à 3 856 euros, et à 6 989 euros pour les élèves du second degré. La rémunération du personnel, toujours plus nombreux, constitue la quasi-totalité des dépenses de l'enseignement scolaire du premier et second degré public. En Guyane, l'indexation de 40 % des rémunérations des personnels accentue le poids des dépenses de personnels dans le budget académique. Les dépenses en bourses et primes s'élèvent quant à elles à 7,3 millions d'euros. Près de la moitié des élèves du second degré sont boursiers en Guyane ; ils sont moins d'un quart en France. En Guyane, la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est largement plus importante qu'en France métropolitaine (32,5 % contre 14,3 %).

### De meilleures conditions d'accueil dans le premier et second degrés

Dans le premier degré, les dernières années se caractérisent d'abord par le progrès dans l'accueil des élèves de 3 ans : le taux de scolarisation à cet âge passe de 65 % en 2007 à 80 % en 2013. Aux âges de 4 et 5 ans, neuf enfants sur dix sont scolarisés. En France métropolitaine, la scolarisation à ces âges est quasi-totale. Des progrès sont également observés en terme d'infrastructures. En 2013, 164 écoles accueillent les élèves du premier degré, soit 26 écoles supplémentaires par rapport à 2000. La taille moyenne des classes est de 24 élèves en maternelle comme en élémentaire. Depuis 2010, le ratio du nombre de postes pour 100 élèves (P/E) progresse pour atteindre 5,8 en 2013.

L'âge de première scolarisation est un facteur influent sur le risque de se retrouver en situation préoccupante à l'écrit. En 2011, 40 % de la population des 16 à 65 ans vivant sur la bande côtière en Guyane se retrouve en difficulté à l'écrit. Lire un programme TV ou une liste de courses, comprendre une ordonnance, écrire des mots simples sont des actes difficiles à réaliser pour 50 000 guyanais. Le risque augmente de 30 % si la première scolarisation est tardive (6 ans et plus). Il diminue en revanche de 30 % si la personne est scolarisée entre 2 et 3 ans. Si l'individu n'est pas scolarisé du tout, le risque est multiplié par 2,5.

Dans le second degré public, le nombre de structures progresse plus lentement, au rythme d'un nouvel établissement tous les deux ans. La taille moyenne des structures (cf. définition) est de 20 élèves en 2013. Elle varie selon le type de formation, allant de 14 élèves pour les Segpa à 23 pour le lycée général et technologique.

En 2011, d'après le recensement de la population, 2 016 enfants ayant entre 6 et 16 ans sont non-scolarisés en Guyane. Chez les 6-11 ans, le taux de non-scolarisation est de 3,2 % ; il est stable depuis 2006. En revanche, de forts progrès sont constatés chez les 12-16 ans ; en 5 ans, le taux de scolarisation a chuté, passant de 6,5 % à 3,4 %. Les conditions de vie de l'enfant, sa nationalité ainsi que l'activité de ses parents sont les principaux déterminants influant sur la probabilité d'être non-scolarisé.

### Encadré 1. La politique académique sur la collation et les internats

L'académie de la Guyane s'est fixée comme objectif prioritaire, la lutte contre le décrochage scolaire et la non-scolarisation. L'éloignement, les problèmes de transports et de déplacements sont des facteurs aggravant la non-scolarisation. Deux mesures ont donc fait l'objet d'une étude approfondie : la collation pour tous et l'offre d'accueil en internat.

Une collation a été mise en place à titre expérimental dans quatre communes (Mana, Apatou, Saint-Georges et Saint-Laurent-du-Maroni) avec l'aide financière de la CAF et en partenariat avec les collectivités territoriales. Ce sont 12 000 écoliers qui vont bénéficier d'une collation en 2014-2015, soit 29% des élèves de l'académie dans le premier degré.

L'accueil en internat a, lui aussi, un impact important sur la non-scolarisation pour les mêmes raisons d'éloignement et de déplacements. L'internat est, de plus, un facteur de réussite scolaire grâce à un encadrement pédagogique et éducatif adapté aux besoins des élèves. Un programme de réhabilitation et de création de nouveaux internats a donc été élaboré prenant en compte la nécessité de favoriser l'accès aux études du second cycle du second degré et aux formations post bac pour tous les élèves guyanais.

### 2 En 2013, 450 millions d'euros ont été dépensés pour l'éducation par le Rectorat

Les dépenses pour l'éducation du MENESR (en milliers d'euros, prix constants 2013)

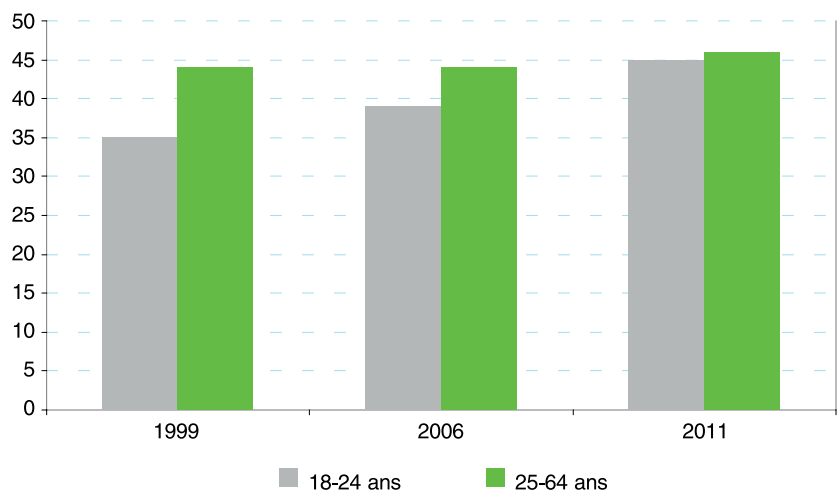
Programme LOLF	2009	2011	2013
Enseignement privé du 1er et du 2nd degré	15 329	16 209	17 539
Enseignement scolaire public du premier degré	144 839	150 014	157 517
Enseignement scolaire public du second degré	193 645	209 508	217 757
Soutien de la politique de l'éducation nationale	25 358	25 757	21 816
Vie de l'élève	29 864	32 100	35 574
<b>Total</b>	<b>409 034</b>	<b>433 587</b>	<b>450 203</b>
Évolution en %	///	3,1	2,3
Dépense moyenne par élève en Guyane (en euros)	5 682	5 720	5 831

Champ : dépense du MENESR, hors dépenses des collectivités territoriales.

Source : Rectorat de la Guyane.

### 3 La part des jeunes diplômés a progressé de 10 points depuis 1999

Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



Source : Insee, Recensements de la population, exploitation complémentaire.

## Le niveau de qualification des jeunes s'élève

Le niveau de qualification des jeunes guyanais s'élève et les taux de réussite progressent. En 2011, 45 % des jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle. En 1999, seulement 35 % des jeunes détenaient un tel diplôme. Sur cette même période, la part des jeunes possédant un baccalauréat passe de 12 % à 19 %. Le baccalauréat général est délaissé au profit du baccalauréat technologique et surtout professionnel. A l'issue de la troisième, la moitié des élèves s'est engagée en second cycle professionnel contre seulement un tiers au niveau national. L'attraction pour la voie professionnelle se confirme. Deux collégiens sur cinq ont poursuivi leur cursus scolaire en seconde générale et technologique.

En 2013, 6 934 élèves ont été diplômés de l'enseignement secondaire en Guyane, soit 413 de plus que l'année précédente. Au baccalauréat, les taux de réussite progressent pour chaque série, mais un écart important avec la métropole demeure. Toutes séries confondues, le taux de réussite au baccalauréat en 2013 est de 74,6 % en Guyane contre 86,9 % en France métropolitaine.

## Le milieu social : un facteur déterminant dans la réussite scolaire

Derrière ces progrès se cachent de fortes inégalités. Le milieu social demeure un facteur déterminant dans la réussite scolaire. L'influence de l'origine sociale sur la réussite et le parcours scolaire des jeunes s'observe à tout âge : du premier cycle à l'enseignement supérieur. Ainsi, 28% des enfants de cadres ou de personnes exerçant une profession intermédiaire détiennent un diplôme du supérieur, c'est quatre fois plus que les enfants d'ouvriers. Se préoccuper des difficultés des élèves dès le premier degré pourrait réduire les inégalités constatées dans le second degré et dans les études supérieures. L'objectif étant d'assurer des meilleures conditions d'accès à l'emploi aux jeunes guyanais.

## 9 000 jeunes Guyanais sont hors du système scolaire, sans diplôme

En 2011, plus de 9 000 jeunes ayant entre 18 et 24 ans se retrouvent hors du système scolaire sans diplôme plus élevé que le brevet des collèges. La part des sortants précoces du système scolaire a significativement baissé ces dernières années, tombant à 38 % en 2011 contre 53 % il y a vingt ans. Elle reste cependant très éloignée de l'objectif européen des « moins de 10 % ».

## Le diplôme : meilleur atout pour s'insérer sur le marché du travail

Le niveau de diplôme est un facteur déterminant sur le taux de chômage. En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, tous niveaux de diplômes confondus, est de 40 %. Il culmine à 62 % chez les jeunes sor-

tis sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges puis baisse progressivement lorsque le niveau de diplôme augmente. Le taux de chômage des jeunes possédant un CAP ou un BEP est de 55 % ; 38 % chez les jeunes possédant le baccalauréat et il chute à 9 % chez les jeunes sortant de l'enseignement supérieur. ■

### 4 Un élève sur deux s'oriente vers la voie professionnelle à l'issue de la troisième en 2013

Evolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (yc Segpa et agricole) (en nombre et %)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Inscrits en troisième l'année précédente	4 405	4 447	4 146	4 541
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>43,7</b>	<b>42,1</b>	<b>44,3</b>	<b>40,5</b>
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>40,6</b>	<b>47,2</b>	<b>47,9</b>	<b>49,5</b>
- CAP et assimilés	19,8	22,2	21,1	23,3
- BEP	2,2	2,0	///	///
- Bac Professionnel	18,5	22,9	26,8	26,2
<b>Maintien en premier cycle</b>	<b>7,3</b>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,3</b>
dont redoublement	6,9	2,9	2,4	3,3
<b>Sorties</b>	<b>8,4</b>	<b>6,8</b>	<b>4,7</b>	<b>6,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Note : Parmi les 4 541 élèves inscrits en troisième en 2012-2013, 40,5 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2013, 49,5 % en second cycle professionnel, 3,3 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe pré-professionnelle) et 6,7 % sont sortis (vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger).

Source : MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'économie et des centres de formations d'apprentis.

### 5 En 2011, plus d'un enfant d'inactif sur deux est sans diplôme ou possède au plus le brevet des collèges

Diplôme des jeunes de 20 à 24 ans selon le milieu social (en %)

	sans activité professionnelle	Ouvriers, employés	Indépendants	Cadres et intermédiaires
Brevet ou aucun diplôme	56,0	36,0	54,5	15,6
CAP, BEP	19,1	29,8	23,1	21,6
Bac techno ou professionnel	6,4	13,2	9,2	15,2
Bac général	13,9	13,8	9,2	19,4
Études supérieures	4,6	7,2	4,0	28,2
	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011.

### 6 En 2011, 9 000 jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont hors du système scolaire et possèdent au plus le brevet

Indicateur de «sorties précoces» en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans (en nombre et %)

	1990		1999		2011	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Inscription dans un lieu d'enseignement						
Oui	2 548	18,1	4 790	30,4	8 954	36,1
Non						
Brevet ou aucun diplôme	7 464	53,1	7 284	46,2	9 464	38,2
CAP, brevet de compagnon, BEP	2 784	19,8	1 959	12,4	3 173	12,8
Baccalauréat	847	6,0	1 131	7,2	2 176	8,8
Diplôme univ. 1er cycle	311	2,2	401	2,5	591	2,4
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	108	0,8	208	1,3	429	1,7
<b>Ensemble</b>	<b>14 062</b>	<b>100</b>	<b>15 773</b>	<b>100</b>	<b>24 787</b>	<b>100</b>

Note: En 2011, 38,2 % des jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont hors du système et possèdent au plus le brevet des collèges.  
Source : Insee, Recensements de la population, Exploitation principale.

## Encadré 2. La Refondation de l'École de la République

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République 2013-595 du 8 juillet 2013 concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation. Elle s'articule autour de 9 axes prioritaires :

**Priorité à l'école primaire** : au-delà des créations de postes, de nouveaux rythmes scolaires permettant d'adapter le temps scolaire aux moments de la journée les plus favorables aux apprentissages des enfants ont été instaurés.

**Formation des enseignants : une école supérieure du professorat et de l'éducation** a été accréditée dans chacune des 30 académies. Les créations de postes de titulaires se poursuivent en 2014 et le nombre de postes aux concours de l'enseignement public a augmenté.

**Nouveaux rythmes scolaires** : tous les élèves bénéficient de la nouvelle organisation du temps scolaire. L'objectif est de favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs et bénéficier de **5 matinées** au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

**Stratégie numérique** : En créant le service public du numérique éducatif qui mettra en ligne des ressources pédagogiques et des logiciels au service des enseignants, des élèves et de leurs parents, la loi de Refondation permet à l'école d'entrer dans l'ère du numérique.

**Lutte contre le décrochage scolaire** : deux objectifs ont été fixés: diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

**Rénover les programmes : le Conseil supérieur des programmes** est appelé à donner des avis et formuler des propositions.

**Modernisation des métiers de l'Éducation nationale** : il est indispensable que les métiers de l'Éducation nationale soient repensés et que les missions des personnels correspondent à cette nouvelle ambition.

**Renforcer l'éducation prioritaire : corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite**. L'objectif est de ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

**Améliorer le climat scolaire** : les élèves ont besoin de travailler dans un **climat serein pour réussir**. Seule une politique pérenne et globale reposant sur une amélioration du climat scolaire peut faire diminuer les violences en milieu scolaire.

## Définitions

**SEGPA** : Section d'enseignement général et professionnel adapté

**BEP** : Brevet d'études professionnelles

**CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle

**La taille moyenne des structures** est le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe pendant une heure. Elle prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe.

**Taux de pauvreté** : C'est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de pauvreté** : Un taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête budget de famille dans les DFA. Le revenu considéré est le revenu disponible annuel net. Le seuil de pauvreté est égal à 60 % de ce revenu annuel médian par unité de consommation.

**MENESR** : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans cette étude, les sortants précoces sont les jeunes ayant entre 18 et 24 ans hors du système scolaire et sans diplôme.

## Sources

Les données sont issues des bases de données de l'Insee et du Rectorat. Les sources Insee mobilisées sont : le Recensement de la population, l'enquête emploi en continu dans les DOM, l'enquête Information et Vie Quotidienne. Les sources du Rectorat mobilisées sont : les enquêtes relatives au constat d'effectifs dans les premier et second degrés, la base relais, le bilan social académique.

## Méthodes

La régression logistique a été utilisée pour la recherche des déterminants de la non-scolarisation et pour calculer le risque d'être en difficulté face à l'écrit. C'est un outil statistique permettant de calculer la probabilité qu'un événement survienne connaissant certaines variables.

### Insee Service régional de Guyane

Avenue Pasteur  
BP 607  
97306 Cayenne Cedex

#### Directeur de la publication :

Didier BLAIZEAU

#### Rédactrice en chef :

Béatrice CELESTE

#### Mise en page :

Typhenn LADIRE

ISSN : 2416-8122

© Insee - Rectorat de la Guyane - IRIG  
DEFIS (Carif Oref Guyane) - 2014

## Pour en savoir plus

- Bayart P., « Lire, écrire, compter : des savoirs fragiles en Guyane » - Insee Premiers Résultats n°97 – novembre 2013
- Gragnic B., « En Guyane, les conditions de vie matérielles de l'enfant s'imposent comme le premier déterminant de la non-scolarisation » - Insee Antiane échos n°33 – juin 2013
- Horatius-Clovis H., Gragnic B., « L'état de l'école en Guyane » - Insee Dossier n°1- 2014
- Horatius-Clovis H., Louis M., « L'insertion dans la vie active des lycéens de Guyane » - novembre 2014
- «L'état de l'école »-Depp -201

